

Le 07 décembre 2009

N. REF. : 2009-347/NM/GB/SB

[DIRECTION TOURISME ET ANIMATION](#)

☎ : 04 42 44 31 28

☎ : 04 42 80 49 99

✉ : dta@ville-martigues.fr

AFFAIRE SUIVIE PAR : Nadine MEGEL

CONSEIL PORTUAIRE

Compte-rendu de la séance du 02 décembre 2009

La séance du Conseil Portuaire s'est tenue le mercredi 02 décembre 2009, en présence de :

- Monsieur BREST Antonin, Adjoint de quartier La Couronne – Carro délégué à la pêche, aux ports de plaisance et à l'aménagement du littoral communal,
- Monsieur TILLET William, représentant des pêcheurs,
- Monsieur FERRATO Gérard, représentant Comité Local des Usagers Permanents des ports,
- Monsieur GIRARD Jean-Pierre, représentant Comité Local des Usagers Permanents des ports,
- Monsieur GAÏSSET Gérard, représentant suppléant des services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance.
- Monsieur GONTERO Jérôme, représentant du personnel du gestionnaire des ports (S.E.M.O.V.I.M.),
- Monsieur LEFEVRE Dominique, représentant le gestionnaire des Ports (S.E.M.O.V.I.M.),
- Madame MEGEL Nadine, représentant du personnel communal chargé des ports.
- Monsieur GROS Christian, représentant la C.C.I.M.P.

Ne prenant pas part au vote :

- Monsieur BARTHE Gilles, représentant suppléant du personnel communal chargé des ports, présent à titre de secrétaire de la commission,

- Madame LIESENFELT Jeanne, représentant suppléant du gestionnaire des Ports (S.E.M.O.V.I.M.),

Question à l'ordre du jour :

Prévisions d'exploitation 2010 pour la gestion des ports de plaisance

Les ports de plaisance de Ferrières et l'Île sont des équipements majeurs en matière de navigation et de plaisance sur le territoire maritime de la Ville de Martigues. Leur localisation sur les canaux, au centre historique, donne à la cité son caractère de Venise Provençale.

Les équipements portuaires, bien protégés des vents dominants, accessibles par divers ponts, piéton, routier, autoroutier et ferroviaire, participent au développement des activités touristiques et commerciales du centre historique.

Ce site est composé d'un plan d'eau d'une superficie d'environ 49 800 m² avec une capacité d'accueil de 594 places fixes (345 à Ferrières et 249 à l'Île).

Par délibération n°03-339 en date du 19 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de délégation de service public pour une durée de 10 ans, entre la Ville et la S.E.M.O.V.I.M. pour la gestion des ports de plaisance de l'Île et de Ferrières.

Au terme de chaque année, conformément à l'article 15 du contrat, le délégataire est tenu de remettre à la Ville, un compte prévisionnel pour l'année à venir.

Dans le cadre de sa gestion, la S.E.M.O.V.I.M. continuera les travaux d'entretien sous-marin et la maintenance des bornes de distribution des fluides, il est prévu également l'équipement du port d'un système de communication wifi et de vidéo surveillance.

Sur l'Île, le dragage du canal Saint-Sébastien prévu en 2009 a été reporté pour des raisons techniques, de même que le remplacement des mouillages.

La S.E.M.O.V.I.M. propose une augmentation des tarifs de 2 %.

Le budget proposé pour 2010 est établi sur ces bases tarifaires, il prévoit 549 841 € de recettes, pour 492 208 € de dépenses, soit une marge nette de 57 633 €.

Avis favorable du Conseil Portuaire pour les prévisions d'exploitation 2010 pour la gestion des ports de plaisance.

**L'Adjoint de quartier La Couronne – Carro
délégué à la pêche, aux ports de plaisance et à
l'aménagement du littoral communal
A. BREST**

